

Troubles musculo-squelettiques
(douleurs du dos, du cou, des épaules, des coudes, des poignets et des genoux)

MANUTENTION POSTURES PÉNIBLES ET GESTES RÉPÉTITIFS

Rhinites, irritations oculaires, cutanées et des voies respiratoires, cancers du poumon, de la plèvre, de la peau et de la vessie
(amiante, fibres minérales, fumées de soudage, suies de combustion)

POUSSIÈRES

Chutes de hauteur, chutes de plain-pied, coupures, électrisations, brûlures, chocs, écrasements, accidents de la route

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Astreintes, urgences, amplitudes horaires, exigence de la clientèle
CONSTRAINTES ORGANISATIONNELLES

Rhinites, asthmes allergiques, irritations et/ou brûlures cutanées
(colles, mastics, décapants, solvants...)

PRODUITS CHIMIQUES

LES PRINCIPAUX RISQUES ET CONSÉQUENCES



ADOPTÉZ LES BONS GESTES ET LES BONNES PRATIQUES



QUELQUES CONSEILS

Protégez vos genoux

- Limitez au maximum les positions agenouillées et/ou accroupies prolongées et/ou répétées
- Utilisez des tapis en mousse ou portez des pantalons à protection intégrée

Protégez vos épaules, vos coudes et vos poignets

- Travaillez, dès que possible, les coudes près du corps, plus particulièrement lors du port de charge
- Utilisez des outils électroportatifs légers, munis de dispositifs antivibratoires

Protégez votre dos

- Demandez à votre employeur de faire livrer le matériel directement sur le chantier
- Utilisez les aides à la manutention disponibles (chariots, diables, monte-charges...), portez à deux les charges de plus de 25 kg (idéalement, 15 kg)
- Pour soulever, rapprochez-vous le plus possible de la charge, dos droit et genoux légèrement fléchis

Protégez-vous des poussières, des fumées, des suies et des produits chimiques

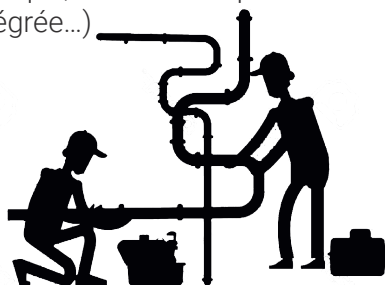
- Pensez à la possibilité de présence d'amiante lors des travaux de rénovation
- Demandez à votre employeur à bénéficier de la formation réglementaire et si un diagnostic amiante a été réalisé. À défaut, vous disposez d'un droit de retrait
- Prenez connaissance des pictogrammes et des informations figurant sur les emballages des produits
- Port des protections individuelles et collectives adaptées à la tâche (gants, lunettes, masque, outil avec aspiration intégrée...)

Adoptez les bonnes pratiques d'hygiène au travail

- Lavez-vous régulièrement les mains avec un savon doux et appliquez de la crème réparatrice
- Respectez les règles d'hygiène élémentaires : ne pas boire, manger ou fumer sur les lieux de travail, pensez à changer fréquemment vos gants et vos vêtements de travail

Prévenez les accidents

- Utilisez du matériel adapté, aux normes et en bon état (plateforme sécurisée...)
- Maintenez le chantier propre, rangé et bien éclairé



CEDEST
Conseiller l'Humain, prévenir pour demain

Tél : 03 28 24 98 98
www.cedest.net

A SAVOIR

PARTICIPATION FORMATIONS
PRAP
(PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE)
SST
(SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL)